



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



8. Objet : Demande de subvention communautaire au titre des anniversaires des associations culturelles - Versement du solde de subvention au profit de l'association ANVOL

Vu la délibération n° 23 du Conseil communautaire en date du 18 avril 2018, complétée par délibération n° 16 du 17 décembre 2019, validant le règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations culturelles fêtant leur anniversaire,

Vu la décision n° 17 du Bureau communautaire en date du 17 mai 2022 octroyant une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de l'association ANVOL pour l'organisation d'un événement célébrant ses 30 ans.

Considérant qu'un acompte de 1800 € a d'ores et déjà été versé,

Considérant que l'association a adressé à la CCCE les éléments de bilan de la manifestation, conformément au règlement susmentionné pour le versement du solde de subvention,

Considérant que le bilan du week-end culturel des 28 et 29 mai derniers à Volmerange-les-Mines est le suivant:

- samedi 28 mai : dîner spectacle animé par 2 chanteurs et 4 danseuses. Pour La soirée, sur réservation, le tarif a été fixé à 40 € comprenant le repas et le spectacle. Cette soirée a affiché complet.
- dimanche 29 mai : spectacle de clowns (La Troupe à Mr Gé) suivi de sculpture sur ballons. Le tarif était fixé à 5 €.

Le bilan financier, certifié et équilibré pour cette manifestation se décompose comme suit :

Budget définitif

Dépenses		Recettes	
Dîner spectacle : cachets et repas		Mairie VLM	0
Repas	4 068,87 €	CCCE	3 000 €
Cachets artistiques	3 629,68 €	Billetterie (soirée cabaret et clowns)	5 555 €
Taxes (SACEM)	581,71 €	Ventes de marchandises	1 279 €
Frais techniques	550 €	Fonds propres associatifs	670,55 €
Communication	107,11 €	Dons	10 €
Achats de marchandises	1 577,18 €		
Total	10 514,55 €	Total	10 514,55 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'arrêter à 3 000 € le montant définitif de la subvention au profit de l'association ANVOL au titre des 30 ans de l'association,
- de procéder au versement du solde de la subvention d'un montant de 1 200 € (soit 40 %), compte tenu de l'acompte déjà versé (1 800 €),
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,
Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le : 14 SEP. 2022 Président

Publiée le : 14 SEP. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 14 SEP. 2022

